

**Comité d'Entente des Associations Représentatives  
de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés**

Communiqué de presse – Paris, 1<sup>er</sup> octobre 2015

**Le gouvernement prêt à aggraver la situation financière déjà précaire des personnes en situation de handicap !**

Dans le cadre du projet de loi de finances 2016, le gouvernement prévoit de prendre en compte les revenus des livrets non imposables (livret A, livret d'épargne populaire) dans le calcul du montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). L'AAH est un minimum social qui se monte, après une revalorisation misérabiliste au 1<sup>er</sup> septembre 2015, à 807,66 euros. Son montant est bien inférieur au seuil de pauvreté de 977 euros.

Les revenus d'épargne issus de ces livrets représentent des sommes dérisoires à l'échelle des économies que l'Etat français doit réaliser. Mais pour les personnes en situation de handicap, aux ressources déjà faibles, ces petits revenus sont essentiels pour vivre au quotidien.

Le Comité d'Entente s'insurge : « C'est un scandale, pour des économies de bout de chandelle, l'Etat est prêt à grever les ressources déjà faibles des plus vulnérables. »

Le Comité d'Entente demande au Gouvernement de renoncer à cette mesure et aux parlementaires de rejeter cet article qui vient renforcer l'exclusion des personnes concernées.

**A propos du Comité d'Entente :**

**Le Comité d'Entente** est un organisme informel qui regroupe 70 organisations nationales représentatives des personnes handicapées et des parents d'enfants handicapés.

Son comité restreint est composé de : la Fédération des **A.P.A.J.H.** (Fédération des Associations pour Adultes et Jeunes Handicapés) ; l'**A.P.F.** (Association des Paralysés de France) ; le **C.L.A.P.E.A.H.A.** (Comité de Liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes atteints de Handicaps Associés) ; la **C.F.P.S.A.A.** (Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes) ; la **F.F.A.I.M.C** (Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux) ; la **FNATH** (Association des Accidentés de la Vie) ; le **G.I.H.P. National** (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques) ; l'**U.N.A.F.A.M.** (Union nationale des familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques) ; l'**Unapei** (Union Nationale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) ; l'**U.N.I.S.D.A.** (Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficiant Auditif) ; **Trisomie 21 France** (Fédération d'Associations pour l'Insertion Sociale des personnes porteuses de Trisomie 21), la **FFDys** (Fédération Française des dys - troubles du langage et des apprentissages) et l'**AIRe** (Association des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques et de leurs réseaux).

<b>Contact presse Unapei</b> : Thierry NOUVEL 01 44 85 50 50 / <a href="mailto:t.nouvel@unapei.org">t.nouvel@unapei.org</a>	<b>Contact presse APF</b> : William Bastel 01 40 78 56 59 / <a href="mailto:william.bastel@apf.asso.fr">william.bastel@apf.asso.fr</a>
<b>Contact presse FNATH</b> : Arnaud DE BROCA 06 20 51 04 83 / <a href="mailto:arnaud.debroca@fnath.com">arnaud.debroca@fnath.com</a>	<b>Contact presse APAJH</b> : Nolwenn Jamont <a href="mailto:n.jamont@apajh.asso.fr">n.jamont@apajh.asso.fr</a>